

Trouvez les 12 erreurs de langue dans la dissertation suivante.

Dans la mythologie antique, les trois Érinyes (ou les Furies), divinités infernales, venaient persécuter les auteurs de crimes, en particulier les parricides et les parjures. Implacables, elles ne pouvaient se laisser influencer par aucune circonstance atténuante et poursuivaient inlassablement les criminels de leur vivant, au point de les rendre parfois fous. Elles s'appelaient respectivement « la Haine » (Mégère), « la Vengeance » (Tisiphone) et « l'Implacable » (Alecto) mais on aurait peut-être pu aussi en nommer une « la Culpabilité », tant ce sentiment, quand il se produit suite à un crime, peut s'avérer oppressant. Il consiste à se reconnaître coupable et avoisine le remords, honte douloureuse liée à une mauvaise action. « La culpabilité suite à un crime est-elle un châtement suffisant » ? Le sujet que nous avons à traiter suppose que ce sentiment représente un châtement, c'est-à-dire une punition qui, selon l'étymologie (tirée du latin *castigare*, corriger), permet aussi de redresser le fautif, de le remettre dans le droit chemin. On envisagera ici le cas des crimes, c'est-à-dire des fautes graves, dotées d'une dimension sacrilège : le mot crime vient du grec *krinein*, qui veut dire discerner ; on comète alors le mal en connaissance de cause et en sachant qu'on enfreint une importante loi sociale.

On se demandera donc si cette auto-punition suffit à châtier le criminel ?

Nous verrons tout d'abord pourquoi reconnaître son acte comme un crime est en soi un châtement. Cependant, il faudra nuancer le propos en montrant les limites de la culpabilité pour punir et corriger le criminel. Dans une dernière partie, on soulignera que la justice doit proposer un châtement plus objectif, sans exclure la culpabilité.

Reconnaître son acte comme un crime est en soi un châtement.

En effet, la culpabilité permet de dénoncer un acte comme mauvais. La culpabilité peut prendre la forme du regret, du repentir ou même du remords. Le coupable en vient à condamner ses propres actes, tâche de dépasser l'acte mal en méprisant ce qu'il a lui-même été capable de commettre librement. Premier fraticide de l'histoire selon la Bible, Caïn nous est ainsi montré par Victor Hugo poursuivi par un œil qui le fixe et symbolise son sentiment de culpabilité accablant (dans le poème « La conscience » de *La Légende des siècles*, écrit en 1853). Caïn a beau le fuir, essayer de s'en affranchir en interposant des voiles ou des murs de plus en plus épais, ce regard accusateur le poursuit jusque dans la fosse où il a demandé à ses descendants de l'enterrer : « L'œil était dans la tombe et regardait Caïn ». Ce poème suggère aussi que la culpabilité peut déteindre sur toute une famille, puisque ses héritiers sur trois générations s'emploient à masquer ce qui ne peut disparaître.

De plus, le souvenir du tort infligé à des victimes agit comme une punition en s'imposant à celui qui voudrait oublier. Une des motivations de l'écriture des *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau est d'avouer son mensonge : jeune, il avait accusé la jeune Marion d'avoir dérobé le ruban qu'il avait volé, sans doute pour le lui offrir. L'image de la jeune fille est revenue le hanter au long des nuits, lui reprochant cette trahison (qui a peut-être été un crime dans la mesure où elle l'a fait chasser de son emploi de servante : cela l'aura poussé, s'accuse Rousseau, aux pires extrémités dans lesquelles plonge la misère). L'invention littéraire ou populaire des spectres et des fantômes matérialise ce reproche menaçant, qui fonctionne aussi comme un avertissement pour éviter la récidive.

Le sentiment de culpabilité permet donc à la fois de condamner l'acte répréhensible, de punir le fautif en le plongeant dans un état désagréable et d'éviter dans une certaine mesure que le criminel recommence.

Le sentiment de culpabilité peut indéniablement fonctionner comme un châtement. S'avère-t-il pour autant suffisant ?

Le problème est le suivant : alors qu'un crime provoque un mal bien réel, un sentiment est chose subjective et non automatique. La culpabilité ne semble donc pas suffisante.

Parfois, la culpabilité n'est pas ressentie alors que le crime est horrible. Cette attitude est frappante chez les scélérats sans scrupules ou les brutes, les fanatiques (comme Joseph Fouché ou Adolf Eichmann), les fous (comme Néron) ou les êtres d'exception (comme le fictif Jean-Baptiste Grenouille, héros du *Parfum* de Suskind). Elle se retrouve aussi chez « des hommes ordinaires ». À cet égard, il est frappant de lire le témoignage de Christopher Browning¹, qui raconte que les soldats allemands de son bataillon exécutaient des Juifs à bout portant selon les ordres qu'ils avaient reçus et n'étaient jamais arrêtés par la culpabilité (éventuellement une limite physique les ralentissait, par exemple lorsqu'ils étaient pris de nausée et ne supportaient plus l'odeur ni la vue du sang ou des viscères). Albert Camus, dans son roman *L'Étranger*, prend le parti de montrer un criminel malgré lui, qui ne se sent pas coupable d'avoir tué un arabe sur la plage, attribuant cette action au soleil qui l'éblouissait. L'histoire mythique de Gygès montrant que son anneau magique le préserve des regards extérieurs et lui procure un sentiment d'impunité, étouffant toute culpabilité.

1 *Des Hommes ordinaires, Le 101^e bataillon de réserve de la police allemande et la « Solution finale » en Pologne*, Paris, Les Belles Lettres, 1994.

Comment savoir d'ailleurs si la culpabilité est sincère : ne peut-on pas la feindre ? C'est la question qui se pose face à l'attitude de Gilles de Rais quelques instants avant son exécution, au XV^e siècle. Auteur de sévices sexuels et du meurtre de plus de 140 enfants, ce maréchal de France prétend demander pardon aux familles et à la foule, peut-être plus par intérêt (il croit ainsi sauver son âme) que par réelle contrition.

Inversement, on peut éprouver un sentiment de culpabilité sans être coupable. On peut penser aux aveux extorqués par la police : dans *Crime et châtiment* de Dostoïevski, le juge d'instruction Porphyre arrache des aveux à Mikolka. Plus profondément, certains s'attribuent la culpabilité de crimes qu'ils n'ont pas commis, ou pour lesquels il y avait des circonstances atténuantes. Nietzsche dénonce la fausse culpabilité qu'instaure une religion moralisatrice, prêchée par des faibles. Leur ressentiment à l'encontre des plus forts les mène à édicter des règles qui n'ont pas de raison d'être. Si, comme l'analyse Durkheim, père de la sociologie, le crime est ce qui « offense les états forts et définis de la conscience collective », alors rien n'interdit de penser qu'on se sent coupable de ce que telle société à tel moment considère comme un crime, mais qui ne l'est pas nécessairement en soi. A l'instar de l'évolution du regard sur la pratique privée de l'homosexualité, punie de mort en France jusqu'à la Révolution).

La culpabilité n'est pas systématique ou toujours justifiée, elle ne suffit pas à punir le crime et corriger le criminel.

Les limites de la culpabilité incitent à trouver un châtiment plus systématique. D'ailleurs, bien que la culpabilité est un châtiment, elle n'en remplit peut-être pas toutes les fonctions.

Pour parer aux limites du sentiment de culpabilité, il faut une justice objective.

En effet, la fonction du châtiment est certes d'accabler le coupable, de le redresser, mais il a aussi pour but de réaffirmer la valeur de la loi, de réparer symboliquement l'atteinte portée à la société et de protéger les victimes d'une éventuelle récidive de la part du coupable. Cette punition peut être physique (on peut penser à l'écartèlement de Damiens, qui avait entrepris le régicide de Louis XV, à l'amputation, la décapitation, l'électrocution...). Elle est parfois psychologique, avec la privation de liberté infligée aux prisonniers, l'exil politique pour les citoyens athéniens antiques, le marquage au fer rouge dans la France de l'Ancien Régime), ou pécunière (l'amende, qui est rarement la seule punition d'un crime grave). Il permet aussi d'apporter une compensation psychologique à la victime ou à son entourage, qui s'apaisent rarement avant que « justice soit faite ». Énoncer un châtiment judiciaire, c'est d'ailleurs parfois aussi préserver le coupable d'un châtiment pire, celui de la vengeance de ceux qu'il a meurtris. Symboliquement, les Erinyes cèdent la place au jugement d'Athéna dans la pièce *Les Euménides* d'Eschyle.

Toutefois, la culpabilité demeure nécessaire. Si le châtiment doit aussi redresser, un vrai châtiment ne peut se passer du sentiment de culpabilité. La justice tient d'ailleurs compte de ce qu'éprouve le coupable. « Que plaidez-vous ? », demande-t-on à l'accusé. Les proverbes traditionnels rappellent que « faute avouée est à moitié pardonnée » alors que « qui s'excuse s'accuse ». Ce qui scandalise les juges de Meursault, c'est qu'il semble « étranger » à tous sentiment. N'ayant pas pleuré à l'enterrement de sa mère, on considère cela comme une preuve de sa cruauté : cette insensibilité semble menaçante pour la société.

Plus profondément, la culpabilité semble capitale pour la rédemption du criminel. Elle le place au-dessus de son crime. Il est capable d'engager sa liberté pour condamner ses actes et limiter leurs conséquences au lieu de laisser le mal triompher de lui. L'absence de volonté de vengeance de l'évêque réveille chez Jean Valjean une culpabilité purificatrice, qui lui permet de devenir l'honorable Monsieur Madeleine. Il manifeste la grandeur de cette transformation en refusant de laisser condamner Champmathieu à sa place des années plus tard pour le vol ancien d'une pièce à Petit-Gervais.

*

Pour conclure, nous pouvons dire que la culpabilité est un châtiment tout à fait nécessaire suite à l'accomplissement d'un acte criminel, mais il n'est pas suffisant. En effet, d'autres éléments sont nécessaires pour que justice soit faite et que la société soit réellement protégée d'un criminel que l'on essaie de rééduquer à la vie collective. Le passage par un procès où l'on tâche d'établir les faits le plus objectivement possible et de punir proportionnellement chaque torts commis s'avère un complément indispensable. Encore faut-il que la justice ait réellement conscience de cet objectif de réinsertion dans une société et que les conditions du châtiment ne dégradent pas encore plus la liberté. Qui ne sait qu'aujourd'hui, les prisons servent au moins autant à former des réseaux de criminalité qu'à les démanteler ?

Trouvez les 12 erreurs de langue dans la dissertation suivante.

Dans la mythologie antique, les trois Érinyes (ou les Furies), divinités infernales, venaient persécuter les auteurs de crimes, en particulier les parricides et les parjures. Implacables, elles ne pouvaient se laisser influencer par aucune circonstance atténuante et poursuivaient inlassablement les criminels de leur vivant, au point de les rendre parfois fous. Elles s'appelaient respectivement « la Haine » (Mégère), « la Vengeance » (Tisiphone) et « l'Implacable » (Alecto) mais on aurait peut-être pu aussi en nommer une « la Culpabilité », tant ce sentiment, quand il se produit suite à un crime, peut s'avérer oppressant. Il consiste à se reconnaître coupable et avoisine le remords, honte douloureuse liée à une mauvaise action. « La culpabilité suite à un crime est-elle un châtement suffisant » ? Le sujet que nous avons à traiter suppose que ce sentiment représente un châtement (le sujet vous le dit, mais on ne l'a jamais dit en cours...présumé. Dans les dissertations on a le droit de le remettre en cause. Ici ce sera difficile, mais on pourra dire qu'il n'est pas systématique ni toujours justifié), c'est-à-dire une punition qui, selon l'étymologie (tirée du latin *castigare*, corriger), (si vous donnez l'étymologie, elle doit être juste et il faut la commenter) permet aussi de redresser le fautif, de le remettre dans le droit chemin. On envisagera ici le cas des crimes, c'est-à-dire des fautes graves, dotées d'une dimension sacrilège : le mot crime vient du grec *krinein*, qui veut dire discerner ; on comet alors le mal en connaissance de cause et en sachant qu'on enfreint une importante loi sociale.

On se demandera donc si cette auto-punition suffit à châtier le criminel ?

Nous verrons tout d'abord pourquoi reconnaître son acte comme un crime est en soi un châtement. Cependant, il faudra nuancer le propos en montrant les limites de la culpabilité pour punir et corriger le criminel. Dans une dernière partie, on soulignera que la justice doit proposer un châtement plus objectif, sans exclure la culpabilité.

Reconnaître son acte comme un crime est en soi un châtement.

En effet, la culpabilité permet de dénoncer un acte comme mauvais. La culpabilité peut prendre la forme du regret, du repentir ou même du remords. Le coupable en vient à condamner ses propres actes, tâche de dépasser l'acte mal en méprisant ce qu'il a lui-même été capable de commettre librement. Premier fraticide de l'histoire selon la Bible, Caïn nous est ainsi montré par Victor Hugo poursuivi par un œil qui le fixe et symbolise son sentiment de culpabilité accablant (dans le poème « La conscience » de *La Légende des siècles*, écrit en 1853). Caïn a beau le fuir, essayer de s'en affranchir en interposant des voiles ou des murs de plus en plus épais, ce regard accusateur le poursuit jusque dans la fosse où il a demandé à ses descendants de l'enterrer : « L'œil était dans la tombe et regardait Caïn ». Ce poème suggère aussi que la culpabilité peut déteindre sur toute une famille, puisque ses héritiers sur trois générations s'emploient à masquer ce qui ne peut disparaître.

De plus, le souvenir du tort infligé à des victimes agit comme une punition en s'imposant à celui qui voudrait oublier. Une des motivations de l'écriture des *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau est d'avouer son mensonge : jeune, il avait accusé la jeune Marion d'avoir dérobé le ruban qu'il avait volé, sans doute pour le lui offrir. L'image de la jeune fille est revenue le hanter au long des nuits, lui reprochant cette trahison (qui a peut-être été un crime dans la mesure où elle l'a fait chasser de son emploi de servante : cela l'aura poussé, s'accuse Rousseau, aux pires extrémités dans lesquelles plonge la misère). L'invention littéraire ou populaire des spectres et des fantômes matérialise ce reproche menaçant, qui fonctionne aussi comme un avertissement pour éviter la récidive.

Le sentiment de culpabilité permet donc à la fois de condamner l'acte répréhensible, de punir le fautif en le plongeant dans un état désagréable et d'éviter dans une certaine mesure que le criminel recommence.

Le sentiment de culpabilité peut indéniablement fonctionner comme un châtement. S'avère-t-il pour autant suffisant ?

Le problème est le suivant : alors qu'un crime provoque un mal bien réel, un sentiment est chose subjective et non automatique. La culpabilité ne semble donc pas suffisante.

Parfois, la culpabilité n'est pas ressentie alors que le crime est horrible. (annoncer l'argument puis l'illustrer). Cette attitude est frappante chez les scélérats sans scrupules ou les brutes, les fanatiques (comme Joseph Fouché ou Adolf Eichmann), les fous (comme Néron) ou les êtres d'exception (comme le fictif Jean-Baptiste Grenouille, héros du *Parfum* de Suskind). Elle se retrouve aussi chez « des hommes ordinaires ». À cet égard, il est frappant de lire le témoignage de Christopher Browning², qui raconte que les soldats allemands de son bataillon exécutaient des Juifs à bout portant selon les ordres qu'ils avaient reçus et n'étaient jamais arrêtés par la culpabilité (éventuellement une limite physique les ralentissait, par exemple lorsqu'ils étaient pris de nausée et ne supportaient plus l'odeur ni la vue du sang ou des viscères). Albert Camus, dans son roman *L'Étranger*, prend le parti de montrer

2 *Des Hommes ordinaires, Le 101^e bataillon de réserve de la police allemande et la « Solution finale » en Pologne*, Paris, Les Belles Lettres, 1994.

un criminel malgré lui, qui ne se sent pas coupable d'avoir tué un arabe sur la plage, attribuant cette action au soleil qui l'éblouissait. L'histoire mythique de Gygès montrant que son anneau magique le préserve des regards extérieurs et lui procure un sentiment d'impunité, étouffant toute culpabilité.

Comment savoir d'ailleurs si la culpabilité est sincère : ne peut-on pas la feindre ? C'est la question qui se pose face à l'attitude de Gilles de Rais quelques instants avant son exécution, au XV^e siècle. Auteur de sévices sexuels et du meurtre de plus de 140 enfants, ce maréchal de France prétend demander pardon aux familles et à la foule, peut-être plus par intérêt (il croit ainsi sauver son âme) que par réelle contrition.

Inversement, on peut éprouver un sentiment de culpabilité sans être coupable. On peut penser aux aveux extorqués par la police : dans *Crime et châtiment* de Dostoïevski, le juge d'instruction Porphyre arrache des aveux à Mikolka. Plus profondément, certains s'attribuent la culpabilité de crimes qu'ils n'ont pas commis, ou pour lesquels il y avait des circonstances atténuantes. Nietzsche dénonce la fausse culpabilité qu'instaure une religion moralisatrice, prêchée par des faibles. Leur ressentiment à l'encontre des plus forts les mène à édicter des règles qui n'ont pas de raison d'être. Si, comme l'analyse Durkheim, père de la sociologie, le crime est ce qui « offense les états forts et définis de la conscience collective », alors rien n'interdit de penser qu'on se sent coupable de ce que telle société à tel moment considère comme un crime, mais qui ne l'est pas nécessairement en soi. A l'instar de l'évolution du regard sur la pratique privée de l'homosexualité, punie de mort en France jusqu'à la Révolution).

(regrouper les limites de cette phrase ensemble plutôt que d'en faire deux parties, c'est la même idée avec deux arguments) . La culpabilité n'est pas systématique ou toujours justifiée, elle ne suffit pas à punir le crime et corriger le criminel.

Les limites de la culpabilité incitent à trouver un châtiment plus systématique. D'ailleurs, bien que la culpabilité est un châtiment, elle n'en remplit peut-être pas toutes les fonctions.

Pour parer aux limites du sentiment de culpabilité, il faut une justice objective.

En effet, la fonction du châtiment est certes d'accabler le coupable, de le redresser, mais il a aussi pour but de réaffirmer la valeur de la loi, de réparer symboliquement l'atteinte portée à la société et de protéger les victimes d'une éventuelle récidive de la part du coupable. Cette punition peut être physique (on peut penser à l'écartèlement de Damiens, qui avait entrepris le régicide de Louis XV, à l'amputation, la décapitation, l'électrocution...). Elle est parfois psychologique, avec la privation de liberté infligée aux prisonniers, l'exil politique pour les citoyens athéniens antiques, le marquage au fer rouge dans la France de l'Ancien Régime, ou pécunière (l'amende, qui est rarement la seule punition d'un crime grave). Il permet aussi d'apporter une compensation psychologique à la victime ou à son entourage, qui s'apaisent rarement avant que « justice soit faite ». Énoncer un châtiment judiciaire, c'est d'ailleurs parfois aussi préserver le coupable d'un châtiment pire, celui de la vengeance de ceux qu'il a meurtris. Symboliquement, les Erinyes cèdent la place au jugement d'Athéna dans la pièce *Les Euménides* d'Eschyle.

Toutefois, la culpabilité demeure nécessaire. Si le châtiment doit aussi redresser, un vrai châtiment ne peut se passer du sentiment de culpabilité. La justice tient d'ailleurs compte de ce qu'éprouve le coupable. « Que plaidez-vous ? », demande-t-on à l'accusé. Les proverbes traditionnels rappellent que « faute avouée est à moitié pardonnée » alors que « qui s'excuse s'accuse ». Ce qui scandalise les juges de Meursault, c'est qu'il semble « étranger » à tous sentiment. N'ayant pas pleuré à l'enterrement de sa mère, on considère cela comme une preuve de sa cruauté : cette insensibilité semble menaçante pour la société.

Plus profondément, la culpabilité semble capitale pour la rédemption du criminel. Elle le place au-dessus de son crime. Il est capable d'engager sa liberté pour condamner ses actes et limiter leurs conséquences au lieu de laisser le mal triompher de lui. L'absence de volonté de vengeance de l'évêque réveille chez Jean Valjean une culpabilité purificatrice, qui lui permet de devenir l'honorable Monsieur Madeleine. Il manifeste la grandeur de cette transformation en refusant de laisser condamner Champmathieu à sa place des années plus tard pour le vol ancien d'une pièce à Petit-Gervais.

*

Pour conclure, nous pouvons dire que la culpabilité est un châtiment tout à fait nécessaire suite à l'accomplissement d'un acte criminel, mais il n'est pas suffisant. En effet, d'autres éléments sont nécessaires pour que justice soit faite et que la société soit réellement protégée d'un criminel que l'on essaie de rééduquer à la vie collective. Le passage par un procès où l'on tâche d'établir les faits le plus objectivement possible et de punir proportionnellement chaque torts commis s'avère un complément indispensable. Encore faut-il que la justice ait réellement conscience de cet objectif de réinsertion dans une société et que les conditions du châtiment ne dégradent pas encore plus la liberté. Qui ne sait qu'aujourd'hui, les prisons servent au moins autant à former des réseaux de criminalité qu'à les démanteler ?

Adj : mauvais, nom ou adv : mal Idem pour bien et bon.